



CONCOURS INTERNE

D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL – SESSION 2023 -

SPECIALITÉ LOGISTIQUE-SECURITE

ÉPREUVE : Vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante.

Durée 2 heures

Coefficient 2

Consignes à lire avant le commencement de l'épreuve

- Le sujet comporte 8 pages y compris la page de garde.
 - La calculatrice est autorisée.
 - Il vous est demandé de répondre directement sur le sujet à l'aide **d'un stylo à encre bleue ou noire**. L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur. **Les brouillons ne seront pas ramassés, le cas échéant ceux-ci ne seront pas corrigés.**
 - **Votre identité devra uniquement être reportée dans le cadre en haut de chaque copie.** Dès la fin de l'épreuve, les compositions seront acheminées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, afin que ces dernières soient numérisées par un scanner dédié. Toutes les copies seront automatiquement identifiées et rendues anonymes lors de cette opération. Elles seront ensuite adressées aux correcteurs de façon dématérialisée. Chaque composition fera l'objet d'une double correction.
- En dehors de ce cadre**, vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif, ni votre nom, ni le nom d'une collectivité fictive ou existante étrangère au traitement du sujet, ni signature, ni paraphe.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend

le nombre de pages indiqué

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

Il appartient également au candidat de vérifier si le sujet qui lui a été distribué correspond à la voie de concours et/ou à la spécialité choisie.

S'il ne correspond pas à la voie de concours et/ou à la spécialité choisie, en avertir le surveillant

Question 1 : 2 points

Donnez la définition des acronymes suivants

C.U :

AIPR :

RPS :

PTAC :

FIMO :

SST :

RSST :

D.U :

Question 2 : 2 points

Vous êtes en charge de commander des pavés et de l'enrobé pour réaménager le parking en face de la mairie.



$AB = 8$ m, $DC = 10$ m, $DE = 1$ m et $h = 6$ m.

Le parking est de forme trapèze isocèle. Voir schéma ci-dessus :

L'aménagement du parking se fera comme suit :

- Disposition d'une rangée de pavés sur tout le périmètre extérieur du parking
 - Sur toute la surface intérieure il sera mis une couche d'une épaisseur de 10 cm d'enrobé rose.
- a) Afin de connaître la quantité linéaire de pavés, calculez le périmètre du trapèze isocèle. Vous donnerez le résultat final en m arrondi à l'entier supérieur. Développez vos calculs. (1 point)
- b) Calculer le volume d'enrobé qu'il faudra commander. Vous donnerez le résultat en m^3 et en $dc m^3$. Développez vos calculs. (1 point)

Question 3 : 3 points (0,5/ ligne juste et si une erreur dans une ligne 0 point).

Vous complèterez le tableau suivant :

Compléter le tableau ci-après selon les compatibilités ou incompatibilités des produits entre eux par l'un des 3 symboles suivants.

+	Peuvent être stockés ensemble
-	Ne doivent pas être stockés ensemble
○	Peuvent être stockés ensemble, sous conditions

						
						
						
						
						
						
						

Question 4 : 1 point (0.25 point par bonne réponse)

Quelles sont les **règles de stockage** pour les lieux de stockage des produits chimiques ? Donnez 4 règles importantes.

Question 5 : 2.25 points

Les établissements recevant du public (ERP). Les établissements recevant du public (ERP) sont des bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes extérieures sont admises.

- a) Compléter le tableau ci-dessous : (1,25 point (0,25 pt/réponse))

Catégories d'ERP en fonction de la capacité d'accueil

Catégorie	Effectif admissible
1	
2	
3	
4	
5	

- b) Donner la nature d'exploitation des types d'ERP suivants : (1 point (0,25 pt/réponse))

PA :

R :

S :

X :

Question 6 : (0.25 point)

Quel sujet est abordé dans la réglementation des établissements du type CTS (arrêté du 23 janvier 1985)

Question 7 : 2.5 points

En creusant, le godet d'une pelleuse agrippe un grillage avec une couleur bien précise.

Un code de couleur est utilisé pour différencier et identifier les réseaux enterrés comme annoncé dans la **norme NF EN 12613**, afin de les protéger des dommages potentiels lors des travaux, et identification rapide des **gainés enterrées** lors de la **localisation et détection de réseaux**.

Il existe différents types de réseaux et, pour les différencier, on utilise notamment des lignes de grillage colorées.

- a) Veuillez indiquer dans le tableau ci-après à quoi correspond chaque couleur de grillage que vous pouvez rencontrer lors de travaux. (2 points : 0,25 pt/réponse)

Couleur du marquage		Nature des réseaux
	Rouge	
	Jaune	
	Orange	
	Bleu	
	Marron	
	Violet	
		

	Vert	
	Blanc	

b) Ces grillages doivent être placés à quel endroit et à quelle distance minimum de « l'ouvrage enterré » (gaines/câbles ou canalisations) » Cocher la bonne case : (0.5 point)

- ☐ Doivent être posés et toucher l'ouvrage enterré
- ☐ Doivent être, au minimum, placés entre 5 cm et 10 cm au-dessous de l'ouvrage enterré
- ☐ Doivent être, au minimum, placés entre 10 cm et 20 cm au-dessous de l'ouvrage enterré
- ☐ Doivent être, au minimum, placés entre 20 cm et 30 cm au-dessous de l'ouvrage enterré
- ☐ Doivent être au minimum à 40 cm au-dessous de l'ouvrage enterré
- ☐ Doivent être, au minimum, placés entre 5 cm et 10 cm au-dessus de l'ouvrage enterré
- ☐ Doivent être, au minimum, placés entre 10 cm et 20 cm au-dessus de l'ouvrage enterré
- ☐ Doivent être, au minimum, placés entre 20 cm et 30 cm au-dessus de l'ouvrage enterré
- ☐ Doivent être, au minimum, à 40 cm au-dessus de l'ouvrage enterré
- ☐ Doivent être, au minimum, à une autre distance que celles données ci-dessus : dans ce cas laquelle :

Question 8 : (1 point)

Quel est le rôle du CST (Comité Social Territorial) ?

.

Question 9 : (1 point)

Qu'est-ce qu'un feu de classe B et quel extincteur faut-il utiliser pour éteindre ce genre de feu ?

Question 10 : (0.5 point)

Donner la définition et le rôle d'un SSIAP1

Question 11 : (1 point)

- a) Quelle est la périodicité des vérifications des extincteurs ? Et qui est compétent pour réaliser cette tâche ?

- b) Quelle est la périodicité des vérifications des échelles et/ou escabeaux ? Et qui est compétent pour réaliser cette tâche ?

Question 12 : (3.5 points)

- a) La collectivité fait intervenir une entreprise privée habilitée à travailler en hauteur pour le nettoyage intérieur-extérieur et la remise en état d'une verrière de plus de 15 m de hauteur. Les travaux devraient se dérouler sur une durée de 175 heures (soit 1 mois)
Dans ce cas, est-il obligatoire de réaliser un Plan de Prévention ? Expliquez

- b) À quoi sert un plan de prévention ? (1 point)

- c) Enumérer au moins 6 parties devant obligatoirement figurer dans un plan de prévention ? (1.5 point 0.25 point/bonne réponse))